

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations n° 074-217400860-20180614_D_2018_06_14_09-DE</p> <p>Séance du jeudi 14 juin 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 juin 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 14 juin 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Adjoint au Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 11 Délibération n°D_2018_06_14_09</p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Alain Chamossot à M. Patrick Falcoz, M. Jean-Luc Barthod à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant la mise à disposition par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie d'un agent itinérant

Monsieur le Maire-Adjoint informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74) est habilité à mettre des personnels à disposition des collectivités et des établissements publics qui le demandent en vue d'assurer, notamment, le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du secrétariat de mairie en cas d'absence de l'agent titulaire,

Monsieur le Maire-Adjoint propose à l'assemblée de faire appel au CDG 74 via la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) en cas de nécessité de service à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- Approuve la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du CDG 74 en cas de nécessité de service (absence de l'agent titulaire),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) à passer entre le Centre de gestion de la Haute-Savoie et la commune de Contamine-Sarzin pour chaque période concernée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier,
- Dit que les crédits seront prévus au budget principal des exercices concernés.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 19 JUN 2018</p> <p>Et de la publication le : 21 JUN 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 19 JUN 2018</p> <p>Pour le Maire empêché, Le 1^{er} Adjoint,</p> <p>Patrick FALCOZ</p>
--	---

